



Région
Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Présentation du mode d'organisation régionale du label



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France



**UN PEU
D'HISTOIRE...**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

UN PEU
D'HISTOIRE...

1959

Création par le ministère en charge du tourisme du Concours des Villes et Villages Fleuris avec pour slogan « Fleurir, c'est accueillir »

1972

Le ministère passe le relais de la mission au Comité National pour le Fleurissement de la France (asso loi 1901)

2001

Réforme statutaire, le Comité National pour le Fleurissement de la France devient Comité National des Villes et Villages Fleuris

2010

Création d'une grille d'évaluation nationale et prise en compte de critères liés à l'environnement et à la biodiversité

**UN LABEL AU
SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE
DANS LES
COMMUNES**



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

AU SERVICE DE LA
QUALITÉ DE VIE

- Concourt à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Participe à la promotion de l'image et à l'attractivité des villes et des villages labellisés
- Crée du lien social
- Prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers mais aussi publics comme l'entretien des trottoirs ou la présence de pistes cyclables
- outil efficace de management pour fédérer les équipes municipales autour d'un même projet
- un motif de fierté pour les communes et pour les habitants

UN OUTIL AU SERVICE DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



- Et au-delà de son caractère de récompense officielle, le label témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente en faveur de cette qualité de vie.
- Il représente un vrai engouement auprès des communes. Près d'un tiers des communes françaises (ce qui représente environ 12 000 communes) se mobilisent pour réussir à obtenir ce label qualité de vie.
- A ce jour, plus de 4 500 d'entre elles sont labellisées de 1 à 4 Fleurs, dont 276 communes qui peuvent se féliciter d'avoir obtenu le label « 4 Fleurs ».

**UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE QUI
S'INSCRIT DANS LE
PROJET REV3 DE LA
RÉGION HAUTS-DE-
FRANCE**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

DÉVELOPPEMENT
DURABLE

LE LABEL EST UN OUTIL :

d'accompagnement sur le
volet Social

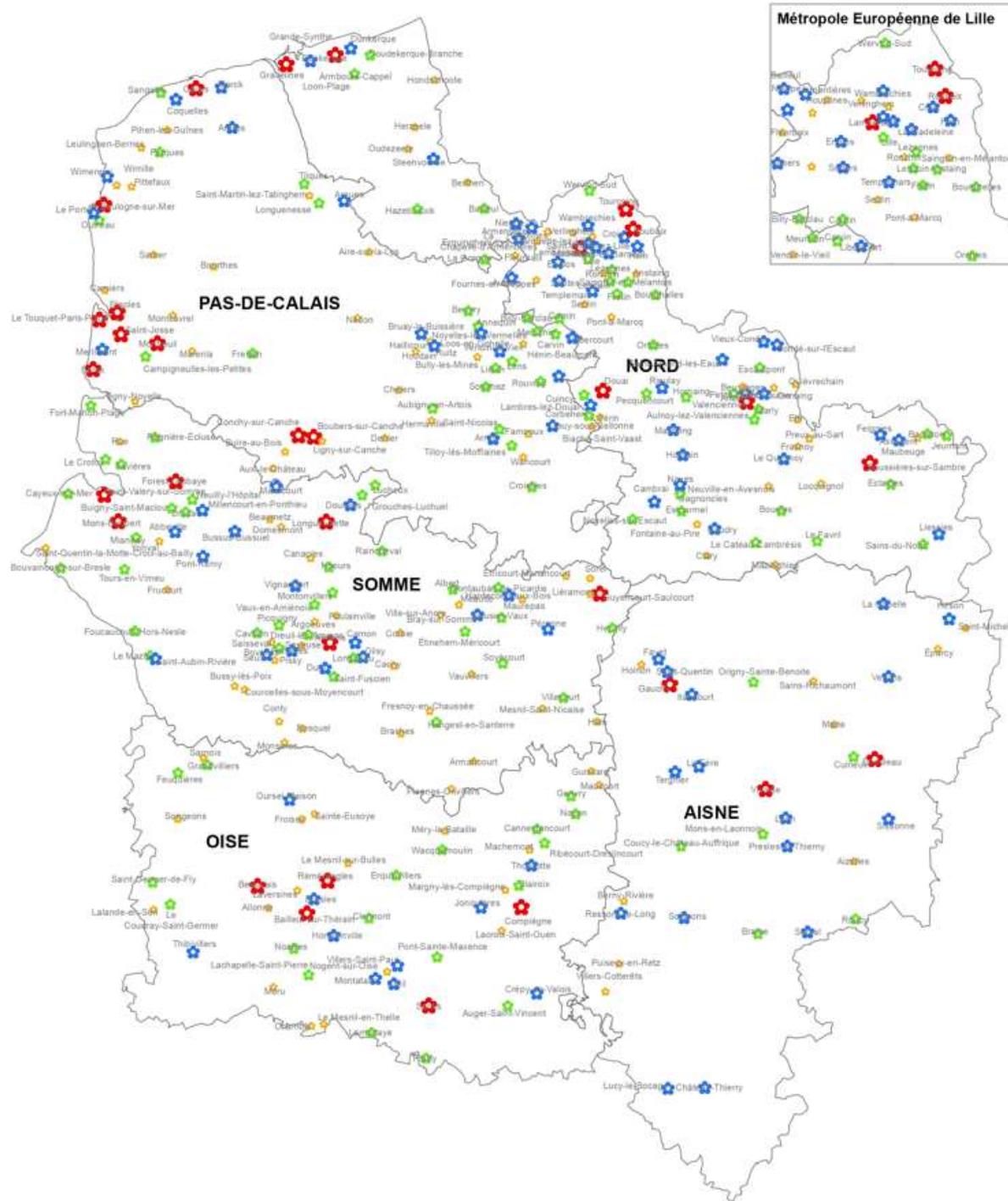
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Renforcer l'image, l'attractivité et l'accueil des communes
- Placer l'humain au cœur des projets

- Développer l'économie locale
- Renforcer l'attractivité économique

d'accompagnement sur le
volet Economique

. Renforcer la qualité
environnementale

d'accompagnement sur le volet
Environnemental



341

Villes ou Villages fleuris en Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Communes labellisées

-  1 fleur
-  2 fleurs
-  3 fleurs
-  4 fleurs

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



COMMENT EST ORGANISÉE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ?

La démarche repose sur une organisation à trois niveaux :

1. Départemental

2. Régional

3. National



LES MISSIONS DU DÉPARTEMENT

via les ADRT(S) du Pas-De-Calais, de la Somme, via le CAUE de l'Aisne et via le Conseil Départemental de l'Oise et du Nord

1. Recueil des inscriptions des communes, visites, présélections et propositions des communes pour l'accession à la 1ère fleur
2. Organisation des remises des prix et attribution des prix spéciaux départementaux
3. Accompagnement des communes pour les aider à accéder au premier niveau du label



LES MISSIONS DE LA RÉGION

1. Visite des communes proposées par les départements pour l'accession à la 1^{ère} Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées de 1 à 3 Fleurs (tous les 3 ans, sauf exception)
3. Attribution des 3 premiers niveaux du label (1,2 et 3 Fleurs) et des Prix spéciaux régionaux
4. Proposition des communes pour l'accession à la 4^{ème} Fleur et aux prix spéciaux nationaux.
5. Accompagnement des communes labellisées



L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES LABELLISÉES

- Mise en place de conseils sous forme de rapports (établis lors des visites) à l'attention des élus et des techniciens des communes
- Organisation de journées de formation ou d'échanges de bonnes pratiques, en partenariat avec les départements sur des thématiques en lien avec la grille d'évaluation
- Promotion du label : dossiers de presse, publications sur Internet et réseaux sociaux (par exemple)

**LE RÉSEAU
NATIONAL DES
VILLES ET
VILLAGES
FLEURIS**



**CONSEIL
NATIONAL
DES VILLES
ET VILLAGES
FLEURIS**



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LES MISSIONS DU CNVVF

1. Visite des communes proposées par les région pour l'accession à la 4ème Fleur
2. Visite de contrôle des communes labellisées 4 Fleurs
3. Attribution des Prix spéciaux nationaux
4. Être garant du label et de son organisation
5. Orchestrer le label au niveau national et accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire et de leur identité paysagère
6. Animer et coordonner le réseau Villes et Villages Fleuris
7. Assurer le développement et la promotion du label



Grille nationale mise en place par le CNVVF

Elle constitue un support de travail pour les membres du Jury et une base de discussion pour établir leur décision. Elle est remplie à l'issue de la visite.

62 CRITÈRES
RÉPARTIS
EN 7 CATÉGORIES

1. La visite du Jury
2. La mise en œuvre du projet municipal
3. L'animation et la promotion de la démarche
4. Le patrimoine végétal et le fleurissement
5. La gestion environnementale
6. La qualité de l'espace public
7. L'analyse par espace



LES MEMBRES DU JURY

Un jury bénévole aux compétences complémentaires :

- Le(La) Président(e) – élu(e) Conseiller(ère) Départemental(e) pour le jury départemental, Conseiller(ère) Régionale pour le jury régionale et Président du CNVVF pour le jury national
- Des professionnels du tourisme
- Des responsables de services techniques ou espaces-verts de communes
- Des professionnels du paysage, de l'horticulture, de l'aménagement et de l'environnement
- Des particuliers (retraités de métiers cités ci-dessus)

LES IMAGES PARLENT MIEUX QUE LES MOTS...



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



LES OUTILS DE COMMUNICATION



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE
COMMUNICATION

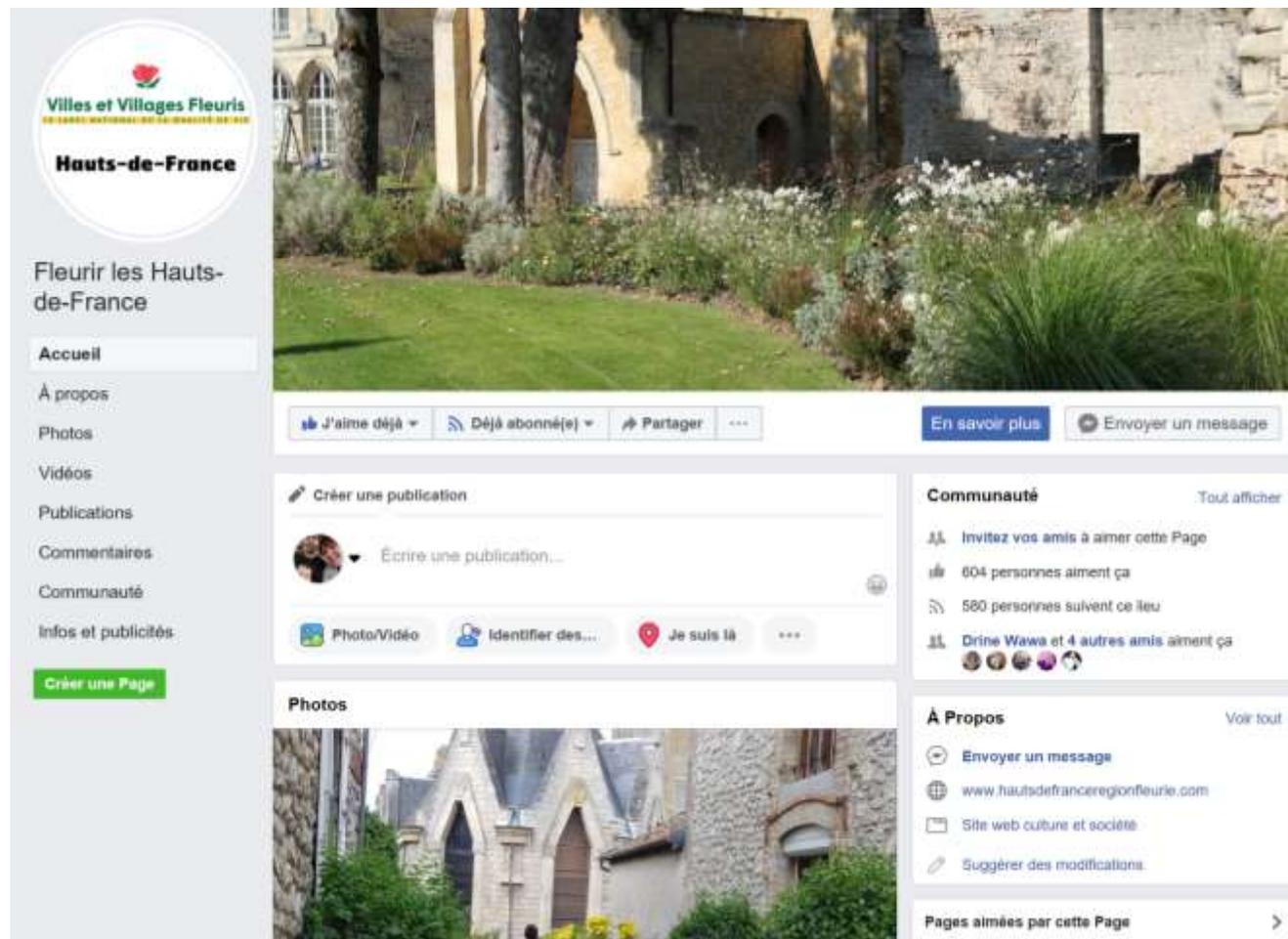
RESTEZ INFORMÉ !!



Actualités en région

Communauté Facebook
Centre de Ressources JARDIN
S'abonner au RSS

Bienvenue au cœur des Villes et Villages Fleuris



Page Facebook : [Fleurir les Hauts-de-France](https://www.facebook.com/fleurirleshautsdefrance) ↑

← Blog : <https://www.hautsdefranceregionfleurie.com/>

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Vidéotheque des bonnes pratiques :

The screenshot shows the YouTube channel page for 'Fleurir les Hauts-de-France'. The channel has 15 subscribers. The main navigation bar includes 'ACCUEIL', 'VIDÉOS', 'PLAYLISTS', 'CHAÎNES', 'DISCUSSION', and 'À PROPOS'. Below the navigation bar, there are four video thumbnails with their titles and view counts:

- La gestion différenciée des espaces publics** (9:04) - 188 vues • il y a 1 mois
- La taille raisonnée des arbustes - gestion...** (7:15) - 158 vues • il y a 2 mois
- Le paillage - pratique indispensable pour une...** (5:17) - 181 vues • il y a 2 mois
- Animation et promotion de la démarche de labellisation...** (5:29) - 215 vues • il y a 2 mois



Chaîne Youtube :

https://www.youtube.com/channel/UCfOq1SVZ4Kjh_if605a5y2g

Merci de votre attention

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Coralie DE WIT
par téléphone : 06 72 80 89 18
par email : coralie.dewit@hautsdefrancetourisme.com

Mission Attractivité Hauts-de-France

Comité Régional du Tourisme et des Congrès

> **Siège social : 3 rue Vincent Auriol – CS 11116 - 80011 AMIENS Cedex 1 - Tél. : +33 (0)3.22.22.33.66**

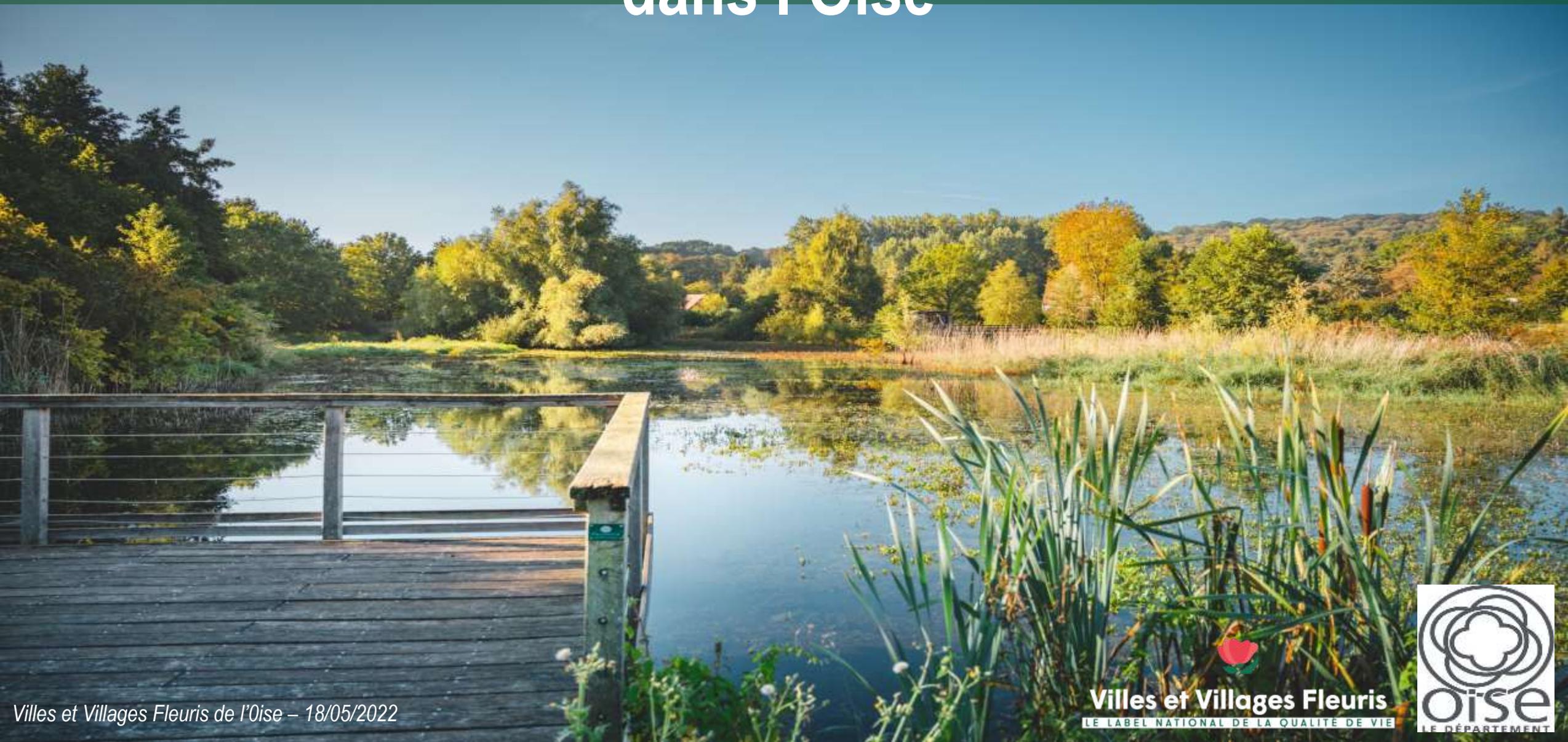
> 5 rue des précurseurs - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : +33 (0)3.66.21.19.84

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France



Le CRT Hauts-de-France est auteur de ce document.
Toute utilisation faite sans consentement de
l'auteur est illicite (article L122-4 du Code de la
propriété intellectuelle).
Crédits photos : Benoît Bremer, Nicolas Bryant,
Stéphane Bouilland, AS Flament,

Organisation du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise



Villes et Villages Fleuris de l'Oise – 18/05/2022

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Comment obtenir le label une fleur ?

En s'inscrivant dans la démarche de labellisation
qui est gratuite au niveau départemental





« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » COMMUNES FLEURIES



➤ **MAI** : Envoi des bulletins d'inscriptions par courrier à toutes les communes de l'Oise

➤ **23 MAI 2022** : Clôture des inscriptions pour les communes :

- par mail
- par courrier
- par inscription sur oise.fr





➤ De Juin à Juillet : Visite des jurys d'arrondissement et du jury départemental dans les communes inscrites

Comment se déroule la visite du jury ?

- Présence d'un binôme élu et technicien de la commune
- Préparation par la commune d'un livret d'information sur les aménagements paysagers de la commune
- Création d'un circuit pour la visite afin de montrer les principaux sites contribuant à la qualité de vie des habitants avant la date de passage
- Durée de la visite 1 heure pour les petites et moyennes communes et 1 h 30 min pour les agglomérations plus importantes
- Suite à son passage, le jury établit une fiche de notation sur l'ensemble des critères du label
- Délibération du jury départemental pour établir les résultats et envoi des résultats aux communes inscrites dans la démarche



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » PRIX DES PETITS JARDINIERS



➤ **30 JUIN 2022 : Clôture des inscriptions**
Le prix des petits jardiniers récompensent les écoles et les centres périscolaires qui ont effectué des réalisations paysagères, florales ou potagères avec les enfants.

Formulaire d'inscription sur oise.fr



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » PRIX MAIRIES FLEURIES



➤ **31 AOUT 2022 : Clôture des inscriptions**

Ce prix récompense le fleurissement des plus belles façades de mairies du département et les espaces visibles de la rue, ainsi que les réalisations florales installées sur la voie, la place publique, cour ou parvis devant la mairie.

Formulaire d'inscription sur oise.fr





« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » PRIX DU PETIT PATRIMOINE FLEURI



➤ 31 AOUT 2022 : Clôture des inscriptions

Ce prix récompense les efforts des communes qui ont valorisé leur patrimoine local ou petit patrimoine en faveur de l'espace public.

Formulaire d'inscription sur oise.fr



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » PRIX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

➤ 31 AOUT 2022 : Clôture des inscriptions

Ce prix est organisé conjointement par les jurys régionaux et départementaux. Il est ouvert à toutes les communes des Hauts-de-France labellisées ou inscrites dans la démarche de labellisation.

La **participation citoyenne intergénérationnelle** doit être le fil conducteur dans la politique menée par la commune pour **améliorer la qualité du cadre de vie des habitants tout en favorisant le lien social.**

Formulaire d'inscription sur oise.fr



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise » PRIX DES MAISONS FLEURIES



➤ **31 Août 2022 : Clôture des inscriptions**
Inscription au concours des **MAISONS FLEURIES.**

Formulaire d'inscription sur oise.fr



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise »

Les inscriptions sont ouvertes !

Jusqu'au 23 mai 2022
Inscription au concours pour les communes fleuries

Jusqu'au 30 juin 2022
Inscription au prix des petits jardiniers

Jusqu'au 31 août 2022
Inscriptions aux concours :

- des mairies fleuries ;
- des maisons fleuries ;
- pour le prix petit patrimoine fleuri ;
- pour la participation citoyenne.

Suivez-nous sur :

oise.fr      

➤ OCTOBRE :

- Jurys maisons fleuries, mairies fleuries, prix des petits jardiniers et prix du petit patrimoine fleuri
- Jury sur photos
- Délibération et envoi des résultats par courrier aux particuliers et communes



« Calendrier du concours Villes et Villages Fleuris dans l'Oise »

➤ DECEMBRE :

Cérémonie annuelle de remise des prix pour les communes et les particuliers à l'hôtel du département à Beauvais



LES OUTILS DE COMMUNICATION



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France

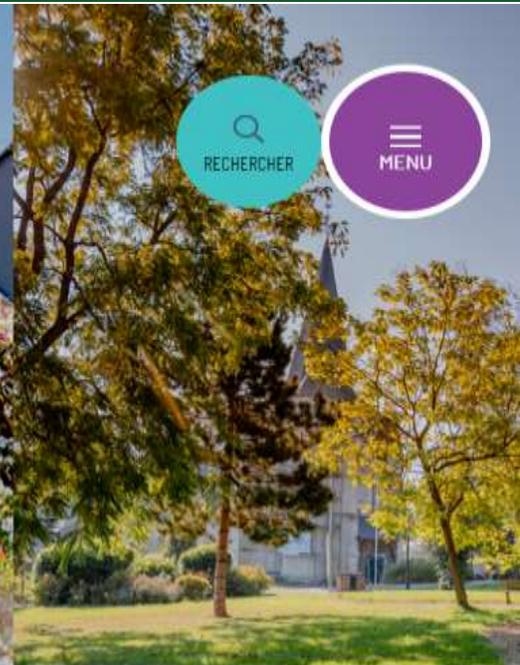


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

LES OUTILS DE



Votre
collectivité
de proximité



[Accueil](#) > [Actions](#) > [Oise Durable](#) > [Environnement](#) > [Villes et Villages Fleuris](#)

CONCOURS DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS (VVF)

L'opération nationale "Villes et Villages Fleuris" (VVF), organisée au niveau départemental par le Conseil départemental, distingue chaque année les communes exemplaires en matière d'amélioration du cadre de vie et de respect de l'environnement.

**RESTEZ
INFORMÉ
SUR OISE.FR**

Villes et Villages Fleuris de l'Oise – 18/05/2022



RESTEZ INFORMÉ !



FACEBOOK



TWITTER



LINKEDIN



INSTAGRAM

-Des journées départementales du fleurissement organisées annuellement sur le territoire de l'Oise

-Des éductours pour les jurys



Villes et Villages fleuris des Hauts-de-France



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

RESTEZ INFORMÉ !

Des stands du Conseil départemental où il est possible de se renseigner



17 Le Comité départementale du label, organisée cette année à Lechappelle-Saint-Pierre (village 2^e Fleur) et destinée aux techniciens et élus, propose mille de conseils, des ateliers d'impact, des ateliers de concertation et plus, dans un cadre convivial. Des présentations techniques sont abordées, à l'image du fleurissement et de l'entretien différencié. 27 Lors des visites officielles, le jury départemental s'appuie sur la grille nationale des critères pour évaluer et donner des conseils aux communes.

Oise : le label, pour une montée en qualité

Encore appelée 'concours', mais résolument tournée vers l'accompagnement des communes, la démarche départementale des Villes et Villages Fleuris, gérée par le Conseil départemental de l'Oise, fait la part belle aux conseils et aux échanges d'expériences. Tout cela pour promouvoir les bons gestes en faveur de l'environnement et de la biodiversité, en lien avec la grille nationale des critères.

Les bons résultats de cette année témoignent de l'accompagnement qui est en place le Conseil départemental auprès des communes de l'Oise pour valider leur cadre de vie. En 2019, trois nouvelles communes décrochent ainsi une 1^{re} Fleur, une commune obtient une 2^e Fleur, et la ville de Compiègne se voit valider sa 4^e Fleur. Comme le souligne Catherine Falloux-Nerjes, organisatrice du concours départemental depuis plus de 10 ans (au sein du Conseil départemental), et à savoir plus sur le dossier, "encore plus qu'une reconnaissance et l'évaluation des communes se sentent en lien avec les exigences du label, tout est attentif connecté aux problématiques locales. La grille nationale des critères est ainsi le support des visites des jurys, pour prodiguer des conseils. Elle encourage une gestion raisonnée et durable des espaces verts. Sous la présidence de Martine Flipo, conseillère départementale déléguée, en charge de l'agriculture, les jurys départementaux travaillent ainsi le label Villes et Villages Fleuris en ayant en tête l'objectif de donner aux communes qui n'y ont pas encore accès, la possibilité de se rapprocher de la qualité de vie que leur offre le label".

Les bons résultats de cette année témoignent de l'accompagnement qui est en place le Conseil départemental auprès des communes de l'Oise pour valider leur cadre de vie. En 2019, trois nouvelles communes décrochent ainsi une 1^{re} Fleur, une commune obtient une 2^e Fleur, et la ville de Compiègne se voit valider sa 4^e Fleur. Comme le souligne Catherine Falloux-Nerjes, organisatrice du concours départemental depuis plus de 10 ans (au sein du Conseil départemental), et à savoir plus sur le dossier, "encore plus qu'une reconnaissance et l'évaluation des communes se sentent en lien avec les exigences du label, tout est attentif connecté aux problématiques locales. La grille nationale des critères est ainsi le support des visites des jurys, pour prodiguer des conseils. Elle encourage une gestion raisonnée et durable des espaces verts. Sous la présidence de Martine Flipo, conseillère départementale déléguée, en charge de l'agriculture, les jurys départementaux travaillent ainsi le label Villes et Villages Fleuris en ayant en tête l'objectif de donner aux communes qui n'y ont pas encore accès, la possibilité de se rapprocher de la qualité de vie que leur offre le label".

Des parutions d'articles réguliers dans « les cahiers du fleurissement »



DES AIDES FINANCIERES A VOTRE DISPOSITION

OBJET DE L'INTERVENTION :

(Service aide aux communes : Tel : 03 44 06 61 59 : Mme SAGNIER)

- Aider à la préservation de la biodiversité par l'acquisition de parcelles présentant un intérêt écologique (marais, boisements, landes, pelouses calcicoles...) non classées espaces naturels sensibles (ENS).

- Aménagement en faveur de la préservation de la biodiversité et notamment la création de micro-forêts, d'îlots de fraîcheur contribuant aussi à la lutte contre les effets du réchauffement climatique.



DES AIDES FINANCIERES A VOTRE DISPOSITION

Soutien financier possible à la création de cimetières écologiques

NATURE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET MONTANT DE L'AIDE :

Dépenses éligibles	Taux de financement	Observations
Préservation de la biodiversité		
<p><i>Les projets financés devront avoir recours à des espèces indigènes françaises diversifiées et adaptées aux conditions climatiques locales (sécheresse, vent, pollution, présence ou non de système d'arrosage) afin de favoriser la biodiversité.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de micro-forêts d'au moins 100 m² et îlots de fraîcheur intégrant un projet pédagogique et respectant le Label Végétal local - Création de cimetières écologiques - Aménagement de parcelles de terre en jardins familiaux y compris avec création d'abris - Travaux de création de parcs paysagers prenant en compte la biodiversité végétale locale (Label Végétal local) 	Taux communal ou intercommunal bonifié (+10%)	<p>Dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT</p> <p>Prise en compte dans la dépense subventionnable du coût des acquisitions foncières</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Murs végétalisés et toitures végétalisées ou cultivées (tapis végétal, prairie avec relief végétal, jardin et jardin vertical) 	50 %	Dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de restauration, de valorisation des milieux aquatiques selon des techniques douces (rivières, étangs, zones humides) y compris études préalables et frais de procédure de DIG 	Taux communal ou intercommunal bonifié (+10%)	
<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'entretien des milieux aquatiques (rivières, étangs, zones humides) – crédits de fonctionnement * 	40 %	
<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de parcelles présentant un intérêt écologique démontré et non classées Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec un objectif de préservation 	Taux communal ou intercommunal	Dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT

*Direction générale adjointe aménagement durable de l'environnement et de la mobilité
Service de l'eau, de l'assainissement et des rivières



Merci de votre attention

Vous avez des questions ?
N'hésitez pas à contacter Catherine FOLLOROU-FERRON
par téléphone : 03 44 06 67 75
par email : catherine.follorou-ferron@oise.fr

Conseil départemental de l'Oise
Direction des territoires, des sports et de la vie associative
Service Attractivité et soutien aux citoyens
1 rue Cambry – CS 80941
60024 Beauvais Cedex

Comité Régional
du Tourisme et des Congrès
Hauts-de-France


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE